

28. SEP. 1970

Generalsekretariat	Mc
Birg	v
Landwirtschaft	
DOUANES	
DOGANE	
DWK	
DfK	
Uhrenindustrie	
Reg. Nr. 1612:16	



EIDGENOSSISCHES FINANZ- UND ZOLLDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES ET DES DOUANES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE E DELLE DOGANE

Berne, le 24 septembre 1970

E.V.D. HANDELSABTEILUNG	
No.	2410
GATT	
EE	
R	28. SEP. 1970
Kopie an	

Monsieur Alfred Schaefer
 Président du Conseil d'administration de l'Union de Banques Suisses

8000 Zurich

Monsieur Samuel Schweizer
 Président du Conseil d'administration de la Société de Banque Suisse

4000 Bâle

Monsieur Felix W. Schulthess
 Président du Conseil d'administration du Crédit Suisse

8000 Zurich

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'Ambassade d'Autriche nous a adressé récemment un aide-mémoire se rapportant à la dette de ce pays envers la Suisse. Le Gouvernement autrichien exprime le désir que les banques suisses puissent revenir si possible sur leur décision négative concernant l'émission d'un nouvel emprunt d'Etat sur notre marché.

Selon cet aide-mémoire, la République d'Autriche a obtenu en 1957 un prêt de la Confédération de 55 millions de francs qui se réduisait au 30 juin 1970 à 16,8 millions. En 1961, un emprunt public autrichien de 50 millions de francs a été émis et arrivera à échéance en 1976. En outre, les banques suisses ont accordé à l'Autriche différents crédits garantis par des bons du Trésor, crédits qui s'élevaient à



environ 303 millions de francs dont 149 millions ont été remboursés jusqu'au 30 juin 1970. A cette date, l'ensemble des dettes autrichiennes envers la Suisse atteignaient donc 221 millions de francs. Les amortissements prévus pour le 2e semestre de 1970 se montent encore à 30,6 millions de francs. Compte tenu de ce qui a été remboursé le 1^{er} semestre, l'amortissement de la dette envers la Suisse s'élève pour cette année à 55,7 millions de francs.

En 1969, le Ministère autrichien des finances s'est adressé aux grandes banques suisses par l'entremise du Kreditanstalt-Bankverein, afin qu'un emprunt en francs suisses de l'ordre de 50 à 60 millions figure dans le calendrier des émissions. Pour différentes raisons il n'a pas été possible jusqu'à présent de donner suite au désir exprimé par l'Autriche. Aussi le Gouvernement autrichien tient beaucoup à ce que la possibilité lui soit encore donnée d'émettre l'emprunt en question sur le marché suisse et que les opérations de crédit puissent être relancées pour un montant de l'ordre de 55 millions de francs, lequel correspond aux remboursements des capitaux opérés par l'Autriche en 1970.

Grâce à de nouveaux crédits d'environ 100 millions de francs, le financement du budget autrichien pour 1970 serait assuré et la dette globale de l'Autriche envers la Suisse n'augmenterait en fait que d'environ 50 millions de francs et ceci uniquement par l'émission d'un emprunt.

Le Conseil fédéral est d'avis que pour des motifs d'ordre avant tout économique et vue la situation actuelle en matière d'intégration, il serait souhaitable qu'il soit donné une suite favorable à la requête du Gouvernement autrichien. De

- 3 -

cette manière nous pourrions lui montrer qu'il a un intérêt réel à coopérer avec la Suisse. La Banque nationale suisse partage cette opinion. Nous vous saurions gré d'examiner cette question avec bienveillance.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération très distinguée.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES ET DES DOUANES

gez. Celio

Celio

Copies à:

- Département politique fédéral, 3003 Berne
- Département fédéral de l'économie publique, 3003 Berne
- la Banque nationale suisse, 8000 Zurich